

## Affichage de l'avis d'enquête

L'affichage de l'avis d'enquête est déficient. 4 affiches ont été apposées près du futur parc éolien, mais aucune n'est lisible. En effet :

- Les 2 panneaux disposés sur le D912 sont situés perpendiculairement au sens de circulation des véhicules. A cet endroit, la D912 est une longue ligne droite, sans possibilité de ralentir ou de stationner. De plus, cette route est actuellement en travaux (graviers), ce qui nécessite une attention particulière.
- Les 2 autres panneaux sont disposés le long d'un chemin d'exploitation, qui dessert des parcelles agricoles. Ce chemin d'exploitation est actuellement non emprunté, en raison de la fermeture de la route qui relie la D912 au hameau de Beauvais (effondrement). Il est donc envahi par les herbes et non praticable.

Enfin, aucun panneau n'a été disposé dans les hameaux qui seront les plus impactés, notamment Lézat, Les Vergnes, Beauvais, Chebranne, Les Hommes, Le Moulin-Brot ou dans le village de Bussière-Madeleine.

C'est sans doute la raison pour laquelle il n'y avait aucune observation sur le registre électronique en fin d'enquête.

**On peut légitimement se poser la question de la bonne information du public et se demander si ce manque de publicité ne suffit pas à invalider la procédure.**

## Avis des élus

La Communauté de communes du Pays Sostranien a voté en 2020 une résolution relative à un moratoire pour l'installation d'éoliennes sur le territoire communautaire. Dans la mesure où le Président de la Communauté de communes et également maire de La Souterraine, il est fort probable que ces collectivités territoriales délibèrent défavorablement sur ce projet.

## Implantation du projet

La société OSTWIND mentionne l'existence d'un mât de mesure de vent sur le site durant la phase d'étude. Habitant le secteur depuis de nombreuses années, je n'ai jamais vu un mât de mesure, ni en 2016, ni à une autre époque.

De plus, OSTWIND estime que le projet est compatible avec le Schéma régional éolien. Or, ce schéma a été abrogé par le tribunal administratif de Limoges en 2017. Par ailleurs, cette société semble avoir une connaissance assez relative du territoire puisqu'elle affirme que ce schéma mettait en évidence « qu'un secteur sud du département de la Haute-Vienne possédait un potentiel de développement éolien intéressant ». Faut-il lui rappeler que nous sommes ici au Nord-Ouest du département de la Creuse ?

La zone d'implantation du projet présente une pente de 9 %. Cela veut dire (et le dossier est muet sur la question) que d'importants travaux de terrassement devront être entrepris pour faire tenir les machines debout (et droites) !

Cette même zone comprend deux cours d'eau (La Planche Arnaise et surtout La Benaize), des mares et un étang (en bas de Bussière-Madeleine) et de nombreuses zones humides, identifiables par la végétation.

OSTWIND note que quelques habitations sont à moins de 500 mètres des éoliennes, ce qui nécessitera de faire une zone d'exclusion. Que deviendront les bâtiments situés dans cette zone d'exclusion ?

En ce qui concerne le bruit, plusieurs hameaux comme Bussière-Madeleine ou Beauvais devront subir des dépassements des normes en vigueur. Qu'est-ce qu'OSTWIND prévoit pour limiter le bruit de ses machines ?

## Visibilité

Le dossier mentionne que la visibilité des éoliennes depuis La Souterraine sera partielle mais fréquente. Depuis La Souterraine, les éoliennes déjà en fonctionnement sont également visibles, notamment depuis l'église du XVème siècle, en cœur de ville.

Par ailleurs, les visibilités seront fortes pour 19 villages, notamment à Beauvais, Les Vergnes, Lézat, Bussière-Madeleine (depuis l'église du XIIème siècle), Les Hommes, Le Moulin-Brot, ... Mais, comme il s'agit de « participer à la transition énergétique », cela n'a pas d'importance ?

Par exemple, depuis ma maison à Lézat, les éoliennes seront en visibilité directe depuis la terrasse. Il y aura donc une nuisance continue avec la présence de mâts de 180 mètres (avec pales en mouvement) à 700 mètres de distance.

Alors que les agriculteurs concernés par le projet auront des indemnités de plusieurs milliers d'euros par an (alors qu'ils ne subiront pas les nuisances visuelles), quelles sont les indemnités prévues pour compenser mon préjudice ?

## Milieus naturels

Sur le site, les impacts seront forts pour les milieux naturels (faune, avifaune, chiroptères, ...) notamment le long de La Planche Arnaise. Pourtant, comme le souligne le dossier, la zone est d'une richesse floristique exceptionnelle, avec 173 espèces végétales répertoriées. Mais visiblement, cela n'a aucune importance pour le porteur de projet.

## Oiseaux

Comme pour la flore, la population d'oiseaux présente une richesse exceptionnelle, avec 99 espèces recensées. Il s'agit là d'un patrimoine important pour cette zone rurale, en grande partie consacrée à l'élevage intensif et relativement épargnée par les grandes cultures.

Les impacts pour les oiseaux seront importants.

Par exemple, pour les migrateurs, le parc éolien est situé perpendiculairement à l'axe de migration (situation la plus défavorable) et la distance entre les éoliennes est faible (emprise totale de 750 mètres, pales comprises). Pour les petits migrateurs (dont certains ne pèsent que quelques grammes) l'effort d'évitement sera considérable.

Pour les migrateurs plus gros (grue cendrée, 200 000 passages annuels ou Milan Noir, particulièrement vulnérable aux collisions avec les pales) la hauteur de vol est parfois plus haute, sauf lorsque les conditions météorologiques sont défavorables. Or, lors de migrations d'automne, ces conditions météorologiques sont souvent mauvaises et les migrateurs font des haltes nocturnes près des étangs aux alentours, notamment celui situé en contrebas de Bussière-Madeleine (à quelques centaines de mètres du projet).

Les oiseaux nicheurs sont également très nombreux sur le secteur et ils trouvent refuge dans le bocage (assez préservé et surtout très bien entretenu, à la fois par les exploitants agricoles et par la municipalité de La Souterraine). De plus, ces oiseaux trouvent ici une nourriture en abondance, auprès du ruisseau proche des éoliennes, dans les mares ou près des lisières boisées (également très proches des éoliennes). En phase de chantier, le dossier montre que les impacts seront forts pour l'Alouette lulu et pour la Linotte mélodieuse, mais quelle conclusion en tire le porteur de projet ?

## Chauves-souris

19 espèces ont été identifiées et – comme pour les oiseaux – le secteur est très riche en nourriture et en secteurs de chasse, auprès du cours d'eau et des zones humides.

Certaines espèces présentes sont très menacées (Petit Rhinolophe, Barbastelle, ...) et des espèces de haut vol sont également présentes (comme les Noctules par exemple). Ces espèces sont particulièrement vulnérables aux éoliennes.

Rares sont les habitants du secteur qui n'ont pas identifié un nid de chauves-souris sous leur toiture ou dans les granges. La nuit en été ce sont des centaines de chauves-souris qui sillonnent le ciel à la recherche de nourriture.

## Effets sur l'environnement

En ce qui concerne les effets des éoliennes sur l'environnement, OSTWIND est assez peu sûr de son coup. J'ai noté par exemple que « l'évolution probable de l'environnement est difficile à prévoir » ou que « l'évolution de l'environnement dans le cas d'une installation en milieu ouvert est difficile à apprécier » (page 40 du résumé non technique). On ne saurait mieux dire !

## Risques

Les éoliennes seront très proches de la D912 qui, contrairement à ce qui est expliqué dans le dossier, est un axe structurant majeur pour le secteur. En effet, cette route relie le Nord Haute-Vienne (Saint-Sulpice les Feuilles) à la Creuse et notamment La Souterraine, principale ville à 30 km à la ronde et principal secteur économique (commerce, artisanat, industrie). C'est également la route de délestage en cas de bouchon ou d'accident sur l'autoroute A20 (axe Paris-Toulouse, situé à moins de 2 km des éoliennes).

Cette route sera dans la zone d'effet des projections de glace et pire des projections de pales ou d'éléments des éoliennes. OSTWIND juge le scénario de chute de pale comme négligeable. Pourtant, deux accidents sont arrivés récemment dans la région : Chute d'une pale sur le parc voisin de Saint-Agnant de Versillat (en 2021) et chute de pale sur le parc de Saint-Georges sur Arnon (36), également

en 2021. En tant qu'usagers réguliers de cet axe, nous nous posons beaucoup de question sur la sécurité lorsque les éoliennes seront là.